

- Les traitements ne semblent pas modifier de façon importante les caractéristiques du sol mesurées (pH, conductivité, matière organique oxydée, granulométrie, contenu en phosphore et potassium). Ils ne font pas varier de façon appréciable les autres espèces végétales en ce qui a trait au couvert et à la biodiversité.
- Mois et doses confondus, les traitements ont eu une efficacité globale variable à court terme (six semaines après les traitements) et à long terme (après trois ans d'étude).
- L'herbe à poux a été réduite en termes de surface couverte après trois ans d'application du produit sur tous les sites et en termes de nombre d'individus sur certains sites.
- Les effets des traitements peuvent être très variables en raison des facteurs environnementaux au moment de l'application et selon les sites traités.

¹ Watson, Alan K., Sophie Saint-Louis, Julie Burton et Carlos Costa, 2003, *Vers une gestion intégrée et durable des dépendances vertes : la suppression de la petite herbe à poux par l'utilisation d'un produit naturel*, 93 p., 2 annexes.

Saviez-vous que les personnes allergiques à l'herbe à poux peuvent également avoir une hypersensibilité à certains aliments?

par Fabienne Gauthier, agr., ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Le syndrome d'allergie orale est une réaction allergique à une gamme de fruits, de légumes et de noix, qui frappe certaines personnes ayant des allergies au pollen. Ce syndrome peut frapper des individus allergiques au pollen d'herbe à poux, de bouleau, de graminées et d'armoise.

Les symptômes, qui comprennent des démangeaisons et des brûlures aux lèvres, à la bouche et à la gorge, des écoulements et démangeaisons oculaires, des écoulements nasaux et des éternuements, apparaissent habituellement quelques minutes après avoir consommé ou touché l'aliment, mais peuvent occasionnellement prendre plus d'une heure à se manifester. Parmi les réactions plus graves, mentionnons de l'urticaire et l'enflure de la bouche, du pharynx et de la trachée. Les réactions sont généralement plus vives pendant la saison de production du pollen.

La **banane** et certains membres de la famille des courges (**cantaloup, courgette, concombre, melon d'eau et melon miel**) provoquent des symptômes chez les individus allergiques à l'herbe à poux. Les protéines contenues dans ces fruits et légumes ressemblent chimiquement à celles du pollen d'herbe à poux. La plupart des réactions sont causées par les aliments crus, parce que les protéines allergènes sont habituellement détruites par la cuisson.

Source : Agence canadienne d'inspection des aliments
<http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/foodfacts/oralf.shtml>



Le Flash

HERBE À POUX

Bulletin d'information, volume 6, numéro 2, juillet 2005

L'HERBE À POUX, J'EN NEZ ASSEZ!



Le 8 juin dernier, la TQHP lançait sa campagne de sensibilisation sur l'herbe à poux sous le thème « L'herbe à poux, j'en NEZ assez ». L'affiche et la fiche d'information produites par la Table présentent des informations notamment sur le contrôle de l'herbe à poux et les moyens préventifs pour se protéger du pollen de la plante. Ces outils invitent également à visiter le site entièrement remanié de la TQHP (www.tqhp.qc.ca) pour se procurer de l'information supplémentaire.

Nous invitons le réseau municipal à s'associer massivement à cette campagne d'information pour le bien-être de la collectivité et des citoyens allergiques au pollen de l'herbe à poux. Le matériel est disponible auprès des directions de santé publique.

Comment un programme de gestion et de contrôle de l'herbe à poux peut devenir une « Histoire à succès » dans votre municipalité!

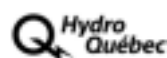
par Marc Largie, coordonnateur du comité Victoriaville en santé (membre du Réseau Québécois de Villes et Villages en santé)

Ce deuxième article portant sur le cheminement de la Ville de Victoriaville en matière de lutte contre l'herbe à poux présente les réalisations pour les volets *sensibilisation – détection – contrôle* du plan d'action. C'est à partir des informations contenues sur une cartographie informatisée que la plupart des activités sont planifiées.

Sensibilisation

Les employés municipaux du Service de l'environnement et des Travaux publics, les membres du Comité d'embellissement, les jardinerie et les paysagistes sont invités à une séance de formation et d'information au printemps. Vers la fin de cette saison, une activité médiatique annonce les grandes lignes du plan d'action et les partenaires impliqués. Au début du mois de juin, une année sur deux, une tournée des classes de 5^e année permet de rencontrer près de 600 élèves. Les

commerçants locaux sont également mis à contribution et plus de 75 d'entre eux acceptent d'exposer un plant d'herbe à poux ainsi que d'installer une affiche et des dépliants d'information. C'est le cas avec les paysagistes et les jardinerie. Durant l'été, des activités spéciales sont réalisées telles que l'animation de kiosques sur la piste cyclable, à l'exposition agricole, au centre commercial et à la Fête familiale. De plus, lors des activités de sensibilisation et d'arrachage avec les jeunes des dix terrains de jeux de la municipalité, nous profitons de l'occasion pour inviter la télévision communautaire pour nous assurer une plus grande visibilité et pour diffuser nos messages à la population. Les propriétaires de terrains privés de même que les commerces et industries sont également sensibilisés lorsque nous notons la présence d'herbe à poux sur leur propriété.



Le Flash Herbe à poux est réalisé par l'Agence de santé et de services sociaux de la Montérégie

Rédaction : Jean-Pierre Beaumont, Marc Largie, Fabienne Gauthier, René Pronovost

Coordonnatrice : Fabienne Gauthier

Rédacteur en chef : Jean-François Lapierre

Mise en page et révision des textes : Hélène Giroux



Détection

Les activités de détection permettent d'évaluer l'état de la situation et de donner la priorité aux sites propices à l'infestation. Afin de mettre à jour la cartographie informatisée, la priorité est mise sur les terrains municipaux, puis sur les terrains privés vacants, les commerces et les industries (parcs industriels). Le dépistage s'effectue avec ou sans la technique du quadrat et de plus en plus avec l'équipement GPS. Ce dernier nous permet un gain de temps et les observations ainsi recueillies sont fiables et précises. Nous utilisons la même classification que celle suggérée dans les fiches d'aide à la décision produites par la TQHP. L'an dernier, nous avons cartographié plus de 100 km de réseau routier, piste cyclable, 3 parcs, 5 stationnements urbains et visité les deux parcs industriels.

Contrôle

Ce volet comprend l'arrachage, le fauchage adapté, la destruction par une source thermique et l'implantation d'un couvert végétal compétitif. L'an dernier, plusieurs parcs et terrains de jeux ont participé à une activité d'arrachage d'une durée approximative d'une heure dans des sites où l'herbe à poux était présente en très grande quantité. Cette opération a permis à plus de 175 jeunes d'arracher plus de 1 600 kg. La raison qui nous amène à nous déplacer vers ces sites est bien simple : c'est plus facile et plus motivant pour les jeunes d'arracher de gros spécimens d'herbe à poux ailleurs que dans le parc, là où la pelouse est coupée à toutes les semaines et les plants ont une taille maximale de 5 à 8 cm. C'est également une occasion de faire un petit concours entre les parcs.

Pour ce qui est du fauchage adapté, nous procédons à une deuxième coupe dans les fossés au début du mois d'août. La hauteur de la coupe se situe à environ 10 à 12 cm dans le fossé et entre 8 et 10 cm sur l'accotement. Nous observons une diminution considérable de la présence de la plante dans le fossé depuis les trois dernières années. Par contre, l'accotement demeure infesté, et ce, pour plusieurs raisons. Cependant, nous avons fait des essais de destruction par une source thermique (eau chaude) dans différents lieux et conditions. Les résultats sont très concluants et les coûts sont raisonnables. Pour ce qui est de l'implantation d'un couvert végétal compétitif, la municipalité travaille à mettre en place un programme d'entretien de ses parcs et espaces verts. De plus, nous constatons que les efforts déployés depuis quelques années à sensibiliser les propriétaires de terrains privés et les entreprises situées dans les parcs industriels portent leurs fruits. Plusieurs ont aménagé leur terrain alors que d'autres, qui ont de grandes cours, font l'entretien aux périodes recommandées ou encore ont ensemencé des mélanges assez performants.

Évidemment, chaque intervention ou action est évaluée dans le but d'améliorer nos façons de faire, d'évaluer l'atteinte de nos objectifs et ainsi mieux planifier pour les années futures. Rappelez-vous que d'autres municipalités ont acquis une certaine expertise en la matière, n'hésitez pas à les contacter! De plus, la TQHP met à votre disposition différents outils pouvant vous aider dans votre démarche. Je vous souhaite un bon été 2005 riche en intervention et libre de pollen de l'herbe à poux.

La lutte écologique contre l'herbe à poux

par René Pronovost, agronome au Service de l'environnement de la Ville de Québec



Depuis de nombreuses années, la Ville de Québec a développé différentes stratégies de lutte contre l'herbe à poux qui cause, bon an mal an, la rhinite allergique sur près de 10 % de la population.

Outre les outils de communication, les campagnes d'arrachage et la sensibilisation auprès du personnel municipal, la Ville devait cibler des mesures concrètes d'éradication de l'herbe à poux. Il y a eu l'application d'herbicides, notamment le 2,4-D, dans les

années 90. Cette façon de faire a été abandonnée rapidement, car l'utilisation de pesticides est proscrite à la Ville depuis 2002.

Le fauchage dans la bande riveraine des principaux axes routiers où la concentration d'herbe à poux est élevée, s'est avéré plus ou moins efficace. Les tondeuses rotatives ne peuvent faucher les plantes à moins de 50 mm de hauteur, ce qui permet à l'herbe à poux de repousser et de faire de nouvelles pousses, de nouvelles fleurs et d'augmenter substantiellement la quantité de pollen dans l'air.

Photo 1 : Application d'Aquacide



L'éradication de l'herbe à poux par une source de vapeur d'eau chaude, à l'aide d'un appareil appelé commercialement *Aquacide*, a été réalisée avec succès depuis quatre ans sur le territoire de la Ville. Cette méthode a l'avantage de s'utiliser à tout moment de la journée et n'a aucun effet néfaste sur l'environnement. Son coût horaire est de l'ordre d'une centaine de dollars. Par ailleurs, pour que ce procédé soit pleinement efficace, la période d'éradication est restreinte car les plants doivent être jeunes et de faible hauteur. La période entre le 15 juillet et le début du mois d'août est la plus propice. Après cette période, les plants sont trop hauts et le temps d'application d'*Aquacide* est automatiquement plus long. Cette façon de faire devient alors beaucoup plus coûteuse.

Depuis 2004, la compagnie HerbaNatur a proposé à la Ville de Québec d'expérimenter sur son territoire un nouveau produit non homologué, appelé *Adios ambros*.



Photo 2 : Traitement à l'aide de *Adios Ambros*

Ce produit, sélectif à l'herbe à poux seulement, s'est avéré d'une grande efficacité. Relativement peu coûteux (175 \$/kilomètre linéaire d'application en 2005, toutes taxes incluses), ce produit sera expérimenté par la Ville encore en 2005. La période d'application s'étendra du 10 juillet au 10 août 2005 afin d'atteindre un maximum de plantes avant leur floraison.



Photo 3 : Effets du traitement de *Adios Ambros*

La Ville poursuivra ses activités de sensibilisation auprès de la population et ses interventions de lutte contre l'herbe à poux. Ces actions ne peuvent se faire sans l'appui de partenaires dont, entre autres, l'Association de lutte contre l'*Ambrosia*, la Direction régionale de santé publique de la Capitale nationale et la Table québécoise sur l'herbe à poux.

La suppression de l'herbe à poux par l'utilisation d'un produit naturel

par Jean-Pierre Beaumont, biologiste, ministère des Transports du Québec

Le ministère des Transports du Québec a confié à l'Université McGill¹ le mandat d'effectuer un projet de recherche d'une durée de trois ans (de 1999 à 2001) afin de vérifier l'efficacité et la spécificité d'une solution de chlorure de sodium (NaCl), en processus d'homologation à supprimer l'herbe à poux. Plusieurs aspects à l'étude portaient sur : 1) les effets de la variation de volume sur la couverture du produit; 2) les stades de croissance optimaux pour faire l'intervention; 3) la mobilité du produit; 4) l'incidence des conditions météorologiques. Tant l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) que le ministère de l'Environnement du Québec (maintenant désigné ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) ont été informés de la démarche expérimentale.

Les sites d'expérimentation étaient : 1) deux abords d'auto-routes : site Mascouche (aut. 25 nord) et site Pointe-Claire

(aut. Félix-Leclerc); 2) trois terrains résiduels (sites Laval, Cavendish, Louis-Hippolyte-La Fontaine). Le protocole expérimental prévoyait 1) l'établissement de parcelles expérimentales et la caractérisation du couvert végétal avant vaporisation, 2) la vaporisation selon les volumes et les dates d'application et 3) l'échantillonnage après vaporisation.

Les résultats de cette étude déposée dans les centres de documentation du ministère des Transports du Québec sont complexes et montrent une grande variabilité. Voici quelques résultats :

- Les traitements avec des solutions à dose élevée de NaCl, appliqués en juin et en juillet par temps chaud, sec et ensoleillé, semblent provoquer, après trois ans de traitements, une certaine réduction des populations d'herbe à poux, surtout en termes de couverture.